

DDT
Direction
Départementale
des Territoires
des Alpes de
Haute-Provence

Préfecture des
Alpes de Haute Provence

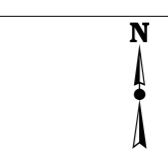
Commune de Simiane-la-Rotonde
Partie sud
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2013-328 du 01 mars 2013

ZONAGE REGLEMENTAIRE
(retrait-gonflement des argiles)

Légende :

Niveau d'aléa	Nature du risque
Zone B1 - Constructible sous conditions	: retrait-gonflement des argiles
Zone B2 - Constructible sous conditions	
Zone sans contrainte spécifique	
Limite communale	



Echelle : 1/10 000

Réalisation : Sol Concept

Version
Etablie le : Mars 2012



Edition : Sol Concept

Modifiée le :